

Charte ESG CPVAL

La stratégie durable appliquée au portefeuille de CPVAL a pour vocation de rechercher de véritables contributions positives qu'elles soient environnementales, sociales ou de bonne gouvernance tout en assurant le devoir fiduciaire de l'institution.

CPVAL opte d'agir en tant qu'investisseur durable en exerçant ses votes en Suisse et à l'étranger et, avec l'aide d'un prestataire de renom, en engageant le dialogue avec les plus grandes entreprises mondiales pour les inciter à réduire leurs externalités négatives et améliorer leurs impacts positifs sur la planète et sa population.

CPVAL a notamment la conviction qu'une démarche d'engagement démontre plus d'efficacité et a plus de retombées positives que les démarches à filtres négatifs excluant certains secteurs ou entreprises du portefeuille. Les exclusions réduisent toute possibilité d'influencer le comportement de ces entreprises en abandonnant le droit de vote à d'autres actionnaires n'intégrant pas nécessairement de valeurs environnementales ou sociales dans leurs réflexions d'actionnaires. L'exclusion de certains secteurs n'a d'ailleurs pas démontré dans la durée de véritables répercussions sur le coût du capital des sociétés exclues, le lien entre performance future et durabilité étant loin d'être évident.

Dans ce cadre, CPVAL préfère rejoindre l'initiative internationale "Climate Action 100+" qui pousse les 100 plus grandes entreprises qui émettent le plus de gaz à effet de serre à prendre des actions concrètes en faveur du climat, plutôt que de se désinvestir de ces titres et ne plus pouvoir influencer positivement ces entreprises.

En rejoignant le pool d'engagement d'un prestataire de renom dans le domaine, CPVAL est partie prenante de différentes initiatives aidant la résolution de problématiques sociales, environnementales ou de bonne gouvernance.

A ce stade, CPVAL exerce son droit de vote pour les actions suisses qu'elle détient en direct. Pour les titres détenus par le biais de fonds, une cartographie des principes de vote des différents gérants a été élaborée, les plus grands véhicules indiciels en portefeuille votant d'ores et déjà selon les principes bien identifiés. Dans ces derniers, les exclusions en place sont celles recommandées par l'Association suisse des investisseurs responsables (ASIR).

CPVAL évite les fonds ciblant certaines thématiques durables qui sont sujettes à des effets de mode et les fonds dits "Best in Class" dont l'efficacité financière et les répercussions environnementales et sociales ne sont pas démontrées.